

**Complément d'avis n° 2020/06-06  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale supérieure de physique, électronique,  
matériaux de l'Institut Polytechnique de Grenoble  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

**Injonction** émise dans l'Avis n° 2020/06-06 concernant l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble, portant sur la transmission d'un plan d'action sur trois recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble,
- Vu la note de synthèse établie par Véronique RAIMBAULT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 7 juillet 2021,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement des actions relatives aux deux premières recommandations émises par la CTI dans son Avis n° 2020/06-06, portant sur la démarche qualité et la démarche compétences.

**Elle demande un plan d'action à transmettre au plus tard le 30 septembre 2021 au sujet de la mobilité internationale.**

La Commission rappelle qu'il faudra veiller à ne pas faire régresser la mobilité internationale à l'issue de la crise sanitaire et pour des critères environnementaux.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 7 juillet 2021.



La présidente,  
Elisabeth CREPON